



Actav, une plateforme interactive entre clients et avocats qui révolutionne la cession d'entreprise

publié le 21/11/2023, vu 1397 fois, Auteur : [Actav.fr](https://www.actav.fr)

Lancement d'une interface qui dématématise la cession de fonds dd commerce, de droit au bail et de parts sociales par acte d'avocat

<https://www.actav.fr/> est une plateforme numérique créée par Manel Sghari, avocat au Barreau de Paris, qui dématématise la cession d'entreprise grâce à un espace de travail partagé entre clients et avocats. La plateforme connecte les acheteurs et vendeurs de fonds de commerce, de droits au bail ou de parts sociales avec l'un des avocats de leur choix afin de lui confier toute la gestion de leur dossier de cession de manière 100% dématématisée et sécurisée. Actav a été sélectionné, parmi d'autres projets, pour être candidat au prix de l'innovation qui sera soumis au vote des avocats de Paris le 28 novembre prochain.

Pourquoi avoir pensé à créer Actav ?

Je suis partie du constat que la profession d'avocat est constamment en concurrence avec d'autres acteurs économiques qui ne sont pas des professionnels du droit et qui ont tendance à offrir un service juridique sans aucune valeur ajoutée. Le nombre de sites offrant des modèles de contrats en ligne ne cesse d'augmenter et avec lui le risque que prennent les commerçants et chefs d'entreprise de se fier à un modèle standard sans conseil personnalisé adapté à leur situation. L'objectif d'Actav est de promouvoir l'acte d'avocat qui a fait son entrée dans le code civil depuis 2016 à l'article 1374 et son apport aux clients et à la profession d'avocat.

Qu'est ce que Actav?

Actav est une plateforme numérique qui simplifie et digitalise le processus de cession de fonds de commerce, de bail commercial et de parts sociales. Elle connecte les vendeurs, les acheteurs et les avocats spécialisés en droit commercial via une interface interactive dotée d'outils numériques intelligents. Notre priorité est de permettre aux clients d'avoir un accès, direct, rapide et efficace à des avocats qualifiés pour sécuriser leurs opérations tout en optimisant le coût de la prestation de l'avocat grâce à l'intelligence artificielle et les outils intégrés.

À qui s'adresse principalement Actav ?

Actav s'adresse d'une part aux avocats qui souhaitent accroître leur activité en captant de nouveaux clients, et bénéficier d'un outil moderne qui leur permet de ne plus s'encombrer des tâches répétitives chronophages et moins rémunératrices et de se concentrer sur ce qui fait le coeur du métier d'avocat, à savoir son expertise, son accompagnement personnalisés et ses conseils.

Actav s'adresse d'autre part aux vendeurs et acheteurs dont le projet de cession est à un stade avancé et qui désirent confier la rédaction de leurs actes et le suivi de leur transaction à un avocat, tout en gardant la maîtrise de leur budget. Actav met à leur disposition en quelques clics et sous 48 heures des avocats disponibles après avoir cerné leur besoin et assisté pour préparer leur dossier.

Enfin, Actav propose un accès aux tiers de confiance qui peuvent intervenir dans la transaction à la demande des parties, tels que les agents immobiliers ou les experts comptables, en leur permettant d'accompagner leurs clients sans interférer dans la relation confidentielle entre le client et l'avocat.

Comment fonctionne concrètement Actav ?

Le vendeur et l'acheteur créent chacun un compte personnel puis un dossier de vente commun après avoir sélectionné l'opération de cession souhaitée. Une estimation du budget global comprenant également le coût des formalités leur sera proposée à l'issue d'un court questionnaire interactif. Ils reçoivent sous 48 heures la proposition d'un avocat disponible pour traiter leur dossier au budget estimé. Une fois l'avocat choisi, le tableau de bord dédié à leur dossier de vente leur permettra de suivre en temps réel l'avancement de leur dossier jusqu'à la signature électronique de l'acte, que ce soit via la plateforme e-acte du CNB , ou par d'autres procédés de signature électronique.

<https://www.actav.fr/>